



Doc. 13665
26 janvier 2015

Le respect des obligations et engagements du Monténégro

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10.6, insérer le paragraphe suivant:

« encourage les autorités monténégrines à promouvoir l'égalité et l'inclusion des personnes handicapées et à utiliser tout l'argent du Fonds pour la réinsertion professionnelle et l'emploi des personnes handicapées conformément à la loi – exclusivement en faveur de ces personnes ; »

Note explicative

Les employeurs du Monténégro ont versé 34 millions euros au Fonds depuis mai 2009, mais le gouvernement a consacré moins de 2 millions euros aux besoins des personnes handicapées tandis que le reste de l'argent (32 millions euros) a été utilisé illégalement à d'autres fins. Les personnes handicapées constituent un groupe extrêmement vulnérable. Le Monténégro a une très bonne loi relative à leur réinsertion professionnelle et à leur emploi, mais la mise en œuvre de cette loi est très insuffisante.

Déposé par:

JONICA Snežana, Monténégro, SOC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
OBRADOVIĆ Marija, Serbie, PPE/DC
OBRADOVIĆ Žarko, Serbie, SOC
TUPONJA Goran, Monténégro, ADLE

1. 2015 - Première partie de session

